

# EBS - Étudiant·e·s à Besoins Spécifiques

## – Fiche d'information à l'attention des enseignants –

<https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique>

### ❖ LES STATUTS sur Ecursus

- EBS/ESH = situation de handicap, trouble d'apprentissage ou maladie invalidante
- EBS/AP = Aidants Proches
- EBS/COETU = Bureau des Etudiants Administrateurs
- EBS/AHN = Artistes de Haut Niveau
- EBS/ENTP = Entrepreneur
- EBS/SPHN = Sportifs de Haut Niveau
- EBS/INC = Incarcéré
- EBS/JP = Grossesse ou Jeune Parent

### Les statuts EBS peuvent être acquis toute l'année académique.

“Le statut d'étudiant à besoin spécifique (EBS) est octroyé par une Commission d'experts qui reconnaît le statut sur base d'un dossier complet. Grâce à ce statut, les Facultés peuvent dès lors mettre en place des aménagements raisonnables tout en garantissant la qualité de la formation.”

### ❖ LES ENSEIGNANTS

1. Diriger les étudiants vers le service ULB adéquat (Ne pas envoyer en faculté !) : voir site web ci-dessus
2. Identifier régulièrement les étudiants EBS dans vos UE sur la plateforme Ecursus (en ce compris au moment de la session de janvier), cliquer 2x sur “Statut”. Les étudiants aux statuts particuliers apparaissent en début de liste. Vous pouvez aussi télécharger le fichier excel (les étudiants apparaissent sous le statut EBS).
3. Respecter la confidentialité (RGPD).
4. Prendre connaissance des aménagements de chaque étudiant via le PAI (Plan d'Aménagement Individuel) envoyé par la faculté [ubs.archi@ulb.be](mailto:ubs.archi@ulb.be). Ne pas appliquer d'aménagement sans statut EBS dans Ecursus et sans avoir vérifié s'il est bien indiqué dans le PAI de l'étudiant.
5. Indiquer dans votre fiche de cours le type d'examen (écrit/Oral/Travaux/Jury) et la forme du tiers-temps (temps supplémentaire si pas applicable note multipliée par 1,3). Appliquer les aménagements. Encourager l'inscription au local EBS-ESH
6. Dans le cas de l'aménagement “Local EBS”, suivre les indications reçues de la cellule EBS-ESH [ubs.esh@ulb.be](mailto:ubs.esh@ulb.be)
7. En cas de difficulté d'application d'un aménagement, contactez le référent académique [ubs.archi@ulb.be](mailto:ubs.archi@ulb.be)
8. Tout aménagement modifié ou refusé par les professeurs devra faire l'objet d'une justification écrite. Celle-ci est susceptible d'être reprise en commission de recours selon les directives du décret relatif à l'enseignement inclusif.

Une application EBS/ESH est en cours de développement depuis l'année académique 22-23. Cette application permettra aux différents acteurs (étudiant·e·s, gestionnaires EBS-ULB, référents facultaires, et enseignants) de suivre les PAI avec les accès respectifs.

### ❖ LOCAL EBS-ESH

La salle EBS/ESH est uniquement accessible dans le cadre d'examens écrits sur le site du campus. Les examens ayant des exigences techniques spécifiques doivent être discutés avec les professeurs.

Avant toute période d'examens, les étudiant·e·s ayant le statut EBS/ESH et l'aménagement doivent demander explicitement accès à la salle EBS/ESH. La procédure est communiquée aux étudiant·e·s environ un mois avant

le début des examens.

#### ❖ PROCEDURE ETUDIANTS

L'étudiant inscrit régulièrement à l'ULB introduit sa demande via MonULB/Mon secrétariat virtuel/**mon dossier EBS**

Les délais pour introduire une demande de statut EBS/ ESH sont imposés par décret (Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap) et applicables dans toutes les universités faisant partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **Dates limites pour la demande de statut EBS/ESH :**

- En début d'année : entre le 19 septembre et le 15 novembre
- Au Q2 (en ce compris la seconde session) : entre le 1<sup>er</sup> février et le 15 mars

A titre d'information : dernière commission EBS-ESH du Q1 mi-novembre / dernière commission EBS-ESH du Q2 : mi-mars. Le statut EBS/ESH est accordé pour 1 an. La demande de prolongation doit être faite chaque année académique.

Le plan d'accompagnement individualisé (PAI) contient au moins le projet éducatif de l'étudiant-e et les aménagements et ajustements spécifiques qui lui sont accordés. Le PAI doit être adapté et re-signé par toutes les parties en cas de modification.

#### ❖ PROCEDURE REFERENTS EN FACULTÉ

Si le statut est accordé par la cellule EBS, les étudiant-e-s et les référent-e-s de la faculté en sont informé-e-s

Référente académique : Geneviève Martin

Gestionnaire administrative : Miryem Ouazzani

Contact : [ebs.archi@ulb.be](mailto:ebs.archi@ulb.be)

**Après analyse en Faculté, le PAI (Plan d'Aménagement Individualisé) reçu de la Cellule EBS, est validé et signé par l'étudiant et le référent.**

**Ensuite le tag EBS est inscrit au PAE de l'étudiant et donc visible dans ecursus.**

**Les aménagements raisonnables sont par ailleurs envoyés aux titulaires des UE inscrites au PAE de l'étudiant.**

**Compte tenu des délais d'examen des dossiers, le statut EBS peut être attribué tardivement dans le courant du quadrimestre.**

- Calendrier EBS/ESH - ULB



## CALENDRIER EBS/ESH 2023-24 - RÉFÉRENT

Cellule EBS/ESH - ebs.esh@ulb.be

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
<p><b>01 sept</b> Début des demandes ESH via MonULB &gt; secrétariat virtuel &gt; mon dossier EBS</p> <p><b>26 sept</b> Séance d'info et d'échange avec les professeurs</p> <p><b>28 sept</b> Séance d'info générale aux étudiants (tous)</p>	<p><b>12 oct</b> 1<sup>ère</sup> séance info aux EBS/ESH</p> <p><b>26 oct</b> 2<sup>ème</sup> séance info aux EBS/ESH</p>	<p><b>15 nov</b> Fin demandes statut Q1</p> <p><b>23 nov</b> 3<sup>ème</sup> séance info aux EBS/ESH</p> <p><b>24 nov</b> Mail aux référents procédure session 1</p> <p><b>27 nov</b> Début réservations local EBS/ESH (session 1)</p> <p><b>30 nov</b> ! SAVE THE DATE !! DRINK des référents Q1 (ERASME)</p>	<p><b>04 déc</b> DYSABILIDAY (SAVE THE DATE)</p> <p><b>10 déc à 23h59</b> Fin réservations local EBS/ESH (session 1)</p> <p><b>12 déc</b> Envoi des mails aux professeurs (session 1)</p>	<p><b>08-27 jan</b> Session examens 1</p>



## CALENDRIER EBS/ESH 2023-24 - RÉFÉRENT

Cellule EBS/ESH - ebs.esh@ulb.be

Février	Mars	Avril	Avril (suite) - Mai	Juin	Juillet	Août
<p><b>01 fév</b> Début des demandes de statut EBS/ESH Q2</p> <p><b>12 fév</b> Bilan professeurs session 1 (ONLINE)</p> <p><b>26 fév</b> 1<sup>ère</sup> séance info aux EBS/ESH Q2</p>	<p><b>15 mar</b> Fin des demandes statut Q2</p> <p><b>18 mar</b> 2<sup>ème</sup> séance info aux EBS/ESH</p>	<p><b>04 avr</b> 3<sup>ème</sup> séance info aux EBS/ESH</p> <p><b>11 avr</b> "Mon diplôme ... et après ?"</p> <p><b>12 avr</b> Mail aux référents procédure session 2</p> <p><b>15 avr</b> Début réservations local EBS/ESH session 2 + DRINK des référents (SOLBOSCH)</p>	<p><b>28 avr à 23h59</b> Fin réservations local EBS/ESH session 2</p> <p><b>30 avr</b> Envoi des mails aux professeurs session 2</p> <p><b>13 mai</b> Début session examens 2</p>	<p><b>21 juin</b> Mail aux référents procédure session 3</p> <p><b>24 juin</b> Début réservations local EBS/ESH session 3</p> <p><b>29 juin</b> Fin session examens 2</p>	<p><b>04 juil</b> Bilan professeurs session 2 (ONLINE)</p> <p><b>07 juil à 23h59</b> Fin réservations local EBS/ESH session 3</p> <p><b>09 juil</b> Envoi des mails aux professeurs session 3</p>	<p><b>05 août - 07 sept</b> Session examens 3</p>